

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Mission des Actions Interministérielles
Secrétariat de la CDEC
Dossier suivi par : Jean-Claude PACQUIL
JCP/MC
☎ : 04.68.51.67 74
☎ : 04.68.51.67 53

Perpignan, le 02 DEC. 2008

AVIS D'INSERTION AU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

AGRANDISSEMENT ET MODERNISATION D'UN HOTEL DEUX ETOILES, A L'ENSEIGNE « HOTEL ET RESIDENCE LE MARITIME », A ARGELES-SUR-MER.

Le 1^{er} août 2008 a été enregistré au secrétariat de la commission départementale d'équipement commercial du département des Pyrénées-Orientales, une demande présentée par Monsieur Etienne LORMAND, agissant en qualité de propriétaire exploitant, en vue de l'agrandissement et de la modernisation d'un hôtel deux étoiles, à l'enseigne « Hôtel et Résidence Le Maritime », afin de porter sa capacité à 51 chambres, situé parcelle cadastrée section AY n° 110, 12, Boulevard des Albères, à ARGELES-SUR-MER.

En l'absence de notification de la décision de la commission départementale d'équipement commercial dans le délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de cette demande, l'autorisation sollicitée par Monsieur Etienne LORMAND a été tacitement accordée le 1^{er} décembre 2008.

Cette attestation sera affichée pendant 2 mois à la mairie d'ARGELES-SUR-MER.

Pour le Préfet,
Président de la Commission Départementale
d'Equipement Commercial,
Le Secrétaire Général

Gilles PRIETO